

**Conseil régional Rhône-Alpes**

Bernard SOULAGE,  
Vice-président

**Conseil régional Auvergne**

Jacques-Bernard MAGNER,  
Vice-président

**Conseil général de la Loire**

Paul CELLE,  
Conseiller général délégué

**Conseil général du Puy-de-Dôme**

Claude BOILON,  
Vice-président

**Conseil général de l'Allier**

Alain DENIZOT,  
Vice-président

**Grand Lyon**

Michèle VULLIEN,  
Vice-présidente

**Saint-Etienne Métropole**

Marc PETIT,  
Vice-président

**Clermont Communauté**

Serge GODARD,  
Président

**Vichy Val d'Allier**

Jean-Michel GUERRE,  
Président

**Grand Roanne Agglomération**

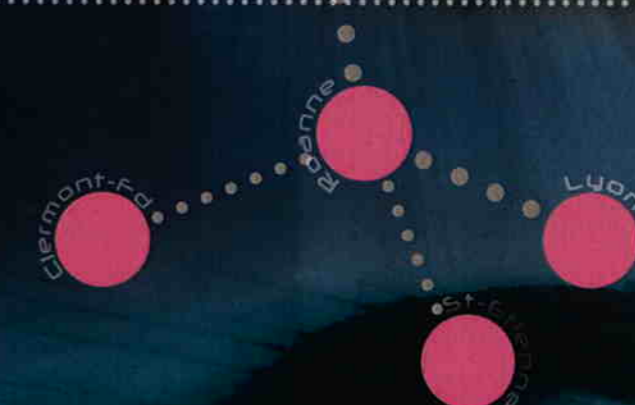
Christian AVOCAT,  
Président

Laure DEROCHE,  
Vice-présidente, Maire de Roanne



**La LGV**  
Ligne à Grande Vitesse  
**Paris-Orléans  
Clermont-Lyon**

projets, attentes, enjeux



13 octobre 2009  
Espace conférences  
Centre Pierre Mendès-France  
Roanne

# LA LGV PARIS - ORLÉANS - CLERMONT-FERRAND - LYON DECLARATION COMMUNE ROANNE, 13 OCTOBRE 2009

La loi de programmation relative à la mise en œuvre du « Grenelle de l'environnement », adoptée le 3 août 2009, a décidé un programme d'investissements permettant de lancer la réalisation de 2 000 km de lignes ferroviaires nouvelles à grande vitesse d'ici à 2020 ainsi que la définition d'un programme supplémentaire de 2 500 km, intégrant notamment une LGV Paris - Orléans - Clermont-Ferrand - Lyon, « dont les études sont déjà engagées en vue d'un débat public ».

Il est également précisé dans cette loi de programmation :

- que « la qualité de la desserte des agglomérations qui resteraient à l'écart du réseau à grande vitesse sera améliorée en termes de vitesse, de fiabilité et de confort ;
- que le programme d'investissements « fera l'objet d'une concertation avec les collectivités territoriales, en particulier les régions, à engager avant fin 2009 ;
- enfin, que, « si certains projets figurant dans la liste des premiers 2 000 kilomètres prennent du retard par rapport à l'échéance de 2020, et dès lors qu'un projet figurant dans la liste des 2 500 kilomètres supplémentaires est prêt, ce dernier pourra être avancé à l'horizon 2020 et les travaux correspondants engagés ».

Un Comité de pilotage a été installé fin 2008 sous la présidence du Préfet de Région Auvergne, coordonnateur des études préliminaires du projet de LGV Paris - Orléans - Clermont-Ferrand - Lyon, menées sous maîtrise d'ouvrage de Réseau Ferré de France.

C'est dans le cadre des réflexions préliminaires que les collectivités territoriales de différents échelons, réunies aujourd'hui à Roanne, ont souhaité affirmer des positions communes en matière de fonctionnalités de dessertes ferroviaires et d'aménagement du territoire attendues par ce projet.

Une première mobilisation commune avait été exprimée à Clermont-Ferrand en décembre 2008, regroupant les Régions Rhône-Alpes et Auvergne, les Agglomérations du Grand Lyon, de Saint-Etienne Métropole, de Clermont Communauté et du Grand Roanne, ainsi que la Ville de Clermont-Ferrand, à la suite de l'inscription du projet de LGV dans le texte de la loi de programmation du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

## Aujourd'hui à Roanne, les signataires unanimes :

**1.** confirment la nécessité du projet de LGV Paris - Orléans - Clermont-Ferrand - Lyon, et soutiennent les objectifs généraux définis par l'Etat, notamment :

- parvenir à un temps de parcours inférieur à deux heures entre Paris et Clermont-Ferrand à terme ;
- relier les agglomérations de l'aire d'attraction du projet, au réseau ferroviaire à grande vitesse ;

**2.** affirment leur volonté de développer harmonieusement les territoires concernés par l'optimisation des dessertes ferroviaires, sur la base d'un projet mettant en valeur les synergies et complémentarités au sein de l'espace interrégional Rhône-Alpes - Auvergne ;

**3.** demandent au Maître d'Ouvrage des études et à l'Etat de mener les études dans les meilleurs délais possibles, afin d'engager la réalisation du projet à l'horizon 2020, compte tenu de son caractère stratégique et de ses enjeux d'aménagement durable des territoires ;

**4.** rappellent que le projet de LGV pose de fait la question de l'amélioration des déplacements en Auvergne et en Rhône-Alpes, et notamment entre leurs agglomérations principales : Clermont-Ferrand, Vichy, Roanne, Saint-Etienne et Lyon, dans une logique de développement durable. Les études en cours devront apporter rapidement des premiers éclairages sur ce point ;

**5.** précisent que le projet concerne directement l'aménagement du territoire, et que par conséquent les investissements sur les lignes ferroviaires classiques devront être réalisés en pleine cohérence avec le projet de LGV, afin de garantir la complémentarité entre dessertes ferroviaires à grande vitesse et régionales, en lien avec les projets urbains et de développement des territoires desservis ;

**6.** conditionnent leur soutien au projet à une pleine prise en compte de la dimension territoriale, pour une réponse ambitieuse conciliant développement, compétitivité et équilibre des territoires.

A côté des Régions qui participent au financement et à la gouvernance des études en cours, les signataires renouvellent ainsi leur solidarité pour que le projet de LGV Paris - Orléans - Clermont Ferrand - Lyon aboutisse le plus rapidement possible et dans les conditions précisées dans cette déclaration commune. Ils prennent également l'engagement de poursuivre ensemble la réflexion et être forces de proposition, en vue du débat public national sur le projet.